



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du Lundi 25 juillet 2022

A 18 heures 30

Présents : Jérôme BOULETIN, Sabine SOL, Meredith PONGE, Jacques GARRIGUES, Régine BREMOND, Michel PAULO, Corinne AMERICO, Catherine RABASSE, Jean-François XAVIER, Véronique CONSTANTIN, Christophe CHABRAN, Alice FLORET, Fabien CABEZAS.

Pouvoirs : Suzanne VAUTE donnant pouvoir à Jérôme BOULETIN, Jean-Louis PAULEAU donnant pouvoir à Jacques GARRIGUES, Roger BEZERT donnant pouvoir à Jean-François XAVIER, Henri LEYDIER donnant pouvoir à Christophe CHABRAN, Laure GARDELLA donnant pouvoir à Sabine SOL.

Absent excusé : Sylvie POTTAM.

Secrétaire de séance : Véronique CONSTANTIN.

Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision conformément à la délibération n°15-06-20 du Conseil Municipal en date du 08 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° : 07-05-22 - Projet de construction de vestiaires au stade municipal – demande de subvention auprès de la Région PACA

- **Décision n° : 08-06-22** - Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création de la passerelle - Choix du cabinet - Jean Baptiste Aubert - Cabinet C2A pour un montant de 13 200,00 € HT

- **Décision n° : 09-06-22** - Etude de faisabilité pour l'aménagement du parc de la mairie - Choix du cabinet - Jean Baptiste Aubert - Cabinet C2A pour un montant de 37 000,00 € HT

- **Décision n° : 10-06-22** Contrat d'assistance dans le domaine de l'urbanisme – SOLIHA 84 pour un montant de 4 000 € HT soit, 4 800 € TTC par an, soit 1 200 € TTC par trimestre.

- **Décision n° 11-07-22** - Etude de faisabilité pour l'aménagement du parc de la mairie - Choix du cabinet – Avenant n° 1 - l'avenant n° 1 porte sur le règlement des comptes au titulaire

1. Budget Commune – Décision modificative n° 02/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget du commune, exercice 2022.

Il est proposé de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de la commune, exercice 2022 :

Section	Chap	Art	Op	désignation	Dépenses	
					Ouvert	réduit
F	022	022		/		300.00 €
F	65	6574/58		Subvention supplémentaire Club Alpin	300.00 €	
I	020	020	OPFI	/		3 700.00 €
I	204	2041412	1007	Convention EPAGE 2019	3 700.00 €	
I	21	2183	967	/		1 100.00 €
I	20	2051	967/02	Ecole du numérique – Achat logiciels	1 100.00 €	
Total					5 100.00 €	5 100.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Budget CCAS– Décision modificative n° 01/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget du CCAS, exercice 2022.

Il est proposé de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget du CCAS, exercice 2022 :

Section	Chap	Art	Op	désignation	Dépenses	
					Ouvert	réduit
F	011	60632	OPFI	Erreur ligne budgétaire		18 000.00 €
F	011	6232	/		18 000.00 €	
Total					18 000.00 €	18 000.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Subvention exceptionnelle association Club Alpin Français d'Avignon et de Vaucluse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'association « Club Alpin Français d'Avignon et de Vaucluse » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les activités de cette association présentent un caractère d'utilité publique. En effet, l'association s'occupe en outre, de l'entretien des voies d'escalade sur le massif des dentelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette subvention à 300.00 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Commune - Subventions de fonctionnement 2022 versées aux associations de la commune – annule et remplace la délibération n° 39-04-22 du 11 avril 2022

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°39-04-21 du 11 avril 2022 qui octroie les subventions 2022.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a une erreur sur le nom d'une association, il s'agit de Fraternité Beaumes Ukraine et non pas Solidarité Beaumes Ukraine. Il n'y a pas de modification sur les montants.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette modification par un annule et remplace.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5. Créations d'emplois de personnel contractuel pour un accroissement temporaire d'activité – service urbanisme – service guichet unique – service REP annule et remplace la délibération n° 60-05-22 du 23 mai 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'annuler et remplacer la précédente délibération, suite à une erreur sur le grade et l'indice de l'agent chargé de l'urbanisme et sur la durée des 3 contrats, les créations se portent jusqu'au 31/12/2022 et non pas une création pour 6 mois, comme suit : Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la création de trois emplois contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans divers services municipaux, conformément à l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer :

- Pour le service urbanisme : 1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe, non titulaire, à temps complet 35 h, sur la base du 8^{ème} échelon, Indice Majoré 430, à compter du 24 mai 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

- Pour le service guichet unique : 1 poste d'Adjoint administratif territorial non titulaire, à temps non complet 28h, sur la base du 1^{er} échelon, Indice Majoré 340, à compter du 1^{er} juin 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.
- Pour le service REP : 1 poste d'Adjoint technique territorial non titulaire, à temps complet 35h, sur la base du 1^{er} échelon, Indice Majoré 340, à compter du 1^{er} juin 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver ces modifications par un annule et remplace. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Canal de Carpentras – demande avis de la commune sur le projet de fusion avec l'ASA de Grange-Neuve

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la part de l'ASA du Canal de Carpentras concernant un projet de fusion de l'ASA du Canal de Carpentras avec l'ASA de Grande-Neuve. Monsieur le Maire indique qu'il est demandé l'avis de la commune sur ce projet de fusion en tant que membre de l'ASA du Canal de Carpentras.

Comme indiqué, l'accélération du changement climatique, le contexte économique difficile et le besoin d'être mieux identifié et plus fort sur le territoire ont incité les conseils syndicaux deux structures a réfléchir à un rapprochement qui prendrait la forme d'une fusion, si ce projet est approuvé.

Lors d'une fusion entre deux ASA les deux structures disparaissent pour en créer une nouvelle assemblée des membres des deux structures. Cette procédure nécessite donc l'écriture de nouveaux statuts qui régissent les modalités de fonctionnement de la nouvelle ASA. Ce document a été rédigé et approuvé par les deux structures. Si la consultation des membres s'avère favorable à la fusion, la procédure sera prononcée par arrêté préfectoral. La nouvelle structure s'appellera « Canal de Carpentras » et intègrera dans son patrimoine les ouvrages hydrauliques de l'ASA de Grange-Neuve.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Mise en valeur de la chapelle du Castellas de Durban - Mission d'organisation de la souscription publique avec la Fondation du patrimoine par l'association « les Courens-Partager le patrimoine »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première souscription avait été lancée afin de permettre la première tranche de travaux de restauration du Castellas de Durban. A ce jour les travaux ont été réalisés et la somme de 8 102.80 € de dons ont été collectés grâce à cette souscription.

Monsieur le Maire rappelle que l'association Les Courens – partager le patrimoine œuvre sur la commune en faveur du patrimoine balméen,

Il rappelle le projet mené par l'association les Courens partager le patrimoine de mise en valeur de la chapelle du Castellas de Durban dans le but de créer un site culturel et pédagogique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de lancer une nouvelle souscription en partenariat avec la fondation du patrimoine afin de bénéficier de son appui et de son savoir dans la recherche de dons et de mécénats pour les travaux de mise en valeur de la chapelle du Castellas de Durban.

Pour mobiliser les financements des particuliers et des entreprises, il est nécessaire de lancer une souscription publique. L'association « les Courens- partager le patrimoine » qui est très impliquée dans le projet de restauration du patrimoine balméen est prête à prendre en charge le lancement et le suivi de la souscription publique en lieu et place de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention de souscription tripartite entre la Fondation du Patrimoine, la commune de Beaumes-de-Venise et L'association « les Courens – partager le patrimoine » et de confier à l'Académie la mission d'organiser et de gérer la souscription publique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8. Enquête Publique : Aliénation du chemin rural n° 71

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique va être mise en place concernant l'aliénation du chemin rural n°71 traversant la propriété cadastrée AE 328,

Vu le code rural article L 161.10.

Considérant que le chemin rural a perdu son utilité pour la circulation publique et qu'il n'est plus matérialisé sur le terrain,

Considérant la demande d'acquisition formulée par Monsieur LEDOUX étant donné que le tracé du chemin cadastral passe sous sa maison,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'alignement du chemin rural n°71 et de prescrire la mise en place d'une enquête publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer en vue de l'ouverture de l'enquête publique nécessaire à ce dossier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

Fête des Belges : très belle réussite, record de fréquentation, félicitations aux équipes

Fête Votive : Feux d'artifices : Au vu de la canicule et de la sécheresse, par sécurité et pour laisser nos pompiers pleinement disponibles pour leurs missions de secours, les feux d'artifice ne seront pas tirés.

Étourneaux : de nombreux étourneaux se sont installés dans le village, ce qui occasionnent de très nombreux désagréments. Un fauconnier a été contacté, il interviendra semaine la première semaine d'août.

Feuilles platanes : beaucoup de feuilles tombent des platanes, cela est lié à la sécheresse.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19 heures 30.